

1609.

les avantages qu'ils y trouveroient; qu'il ne vouloit point d'hommages forcés; qu'il ne prétendoit pas même priver ces Peuples de leur liberté, mais les retirer du libertinage & de la Barbarie où ils vivoient, leur faire connoître & les engager à adorer le vrai Dieu; qu'il les recevroit volontiers au nombre de ses Sujets, mais uniquement pour les rendre heureux, & qu'il défendoit sur-tout de les réduire à l'esclavage.

En conséquence de ces ordres, le Prélat & le Général étoient convenus d'engager le Pere de Torrez à se charger de la conversion des Naturels du Pais; & c'étoit pour concerter avec lui les mesures qu'il y avoit à prendre à ce sujet, qu'ils le prièrent de ne point différer à se rendre auprès d'eux. Quatre ou cinq ans auparavant Dom Ferdinand avoit reçu de Sa Majesté une Lettre assez semblable, mais où il n'étoit question que des seuls Guaranis, auxquels le Prince vouloit qu'on envoiât incessamment des Prédicateurs, gens d'esprit, vertueux & zélés, pour achever de les instruire, & que l'on prît sur la Caisse tout ce qui seroit nécessaire pour leur subsistance, pour leur entretien, & pour les frais qu'il faudroit faire pour un Établissement solide parmi ces Indiens, qu'il recommandoit sur-tout que l'on traitât avec douceur.

Eglise des
Guaranis,
formée par le
P. de Bolanos.

Le Gouverneur avoit cru devoir commencer par les Guaranis voisins de l'Asomption, parmi lesquels il y avoit déjà beaucoup de Chrétiens, & il avoit fait consentir le Pere Louis de Bolaños, le plus illustre des Disciples de Saint François So-

lano
Relig
avoit
de c
Eglis
de B
nous
de L
tout
logie
fées
dans
phe
ner d
va ap
qu'on
dans
a cou
suite
Il
le dé
que s
oblig
rou,
ragua
pour
dre à
Pere
gnés
certai
faite.
Torre
na à c
dont
ceta,
charg